



FONDS
MUNICIPAL
VERT

GREEN
MUNICIPAL
FUND



Fonds municipal vert

Plan triennal

2023-2026

Un programme de la/
A program of

FCM

Financé par/
Funded by

Canada

■ Table des matières

Notre parcours	3
Nos fondements	3
Notre voie est tracée	6
Notre engagement	7
But	7
Vision	7
Nos grands objectifs de la prochaine décennie	8
Objectifs stratégiques triennaux	9
1. Permettre la transformation en offrant un éventail complet de programmes	9
2. Accélérer la transformation en mobilisant des capitaux par effet de levier	10
3. Faire progresser de nombreuses priorités de développement durable à l'aide d'une approche de résolution multiple	12
4. S'appuyer sur les succès et créer une dynamique	13
Modèle logique du FMV	15
But	15
Vision	15
Grands objectifs	15
Objectifs stratégiques triennaux	15
Résultats triennaux (résultats clés)	16



Notre parcours

Nos fondements

Le Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités (le FMV de la FCM/ le Fonds) offre une approche mobilisatrice alliant le financement et le renforcement des capacités, soit une approche n'existant nulle part ailleurs. Le FMV met à profit des investissements totalisant 1,65 milliard de dollars (et croissant) du gouvernement du Canada afin de fournir aux municipalités de toutes les régions du pays les outils requis pour accélérer leur transition vers un avenir résilient, carboneutre et durable.

Depuis plus de 20 ans, le FMV aide les collectivités à adopter *plus rapidement* des solutions et des pratiques axées sur le climat.

RÉALISATIONS

- Plus de 20 ans de soutien aux secteurs clés du FMV : énergie, utilisation des terres, transports, matières résiduelles et eau.
- Lors du *Budget 2019*, 950 millions de dollars en fonds supplémentaires pour l'établissement des volets Financement de l'efficacité communautaire (FEC), Logement abordable durable (LAD) et Rénovation de bâtiments de loisirs (RBL).
- Réseau Ligue des communautés canadiennes sobres en carbone (LC3) établi dans sept régions urbaines, soit Vancouver, Edmonton, Calgary, Toronto, Ottawa, Montréal et Halifax, à l'aide de fonds de dotation gérés localement afin de favoriser l'adoption de solutions à faibles émissions de carbone.
- Un ajout de 530 millions de dollars injectés dans le FMV au moyen du Plan d'action sur l'adaptation du gouvernement du Canada afin de lancer un nouveau programme facilitant le soutien, l'accélération et l'expansion d'initiatives communautaires d'adaptation aux changements climatiques.

Le FMV est le programme phare de la FCM, et c'est pourquoi les besoins municipaux sont au cœur de tous ses programmes de financement et de renforcement des capacités. En complément à ses programmes, le FMV s'appuie

sur des services à la clientèle à l'écoute, des rapports fondés sur des faits probants, une gouvernance solide et un leadership d'une clairvoyance impressionnante. Le FMV met l'accent sur des impératifs écologiques et technologiquement réalisables. En raison de cette approche et de ses solides relations avec le gouvernement du Canada, le FMV est en position unique pour aider les collectivités canadiennes à se préparer et à s'attaquer à la crise climatique.

PRINCIPES DIRECTEURS

Le FMV s'appuie sur six principes dans la conception de ses programmes et dans son processus décisionnel. Ce sont :

1. Mettre l'accent sur les besoins et les attentes des clients du FMV (c'est-à-dire les municipalités);
2. Centrer les décisions sur l'urgence d'atténuer les changements climatiques et de s'y adapter;
3. Demeurer innovant et ambitieux, de façon à faciliter la transformation tout en gérant les risques;
4. Soutenir des équipes vigoureuses et munies des pouvoirs appropriés permettant à l'organisation de croître et de s'adapter à un monde en rapide évolution;



5. Être une organisation faisant preuve d'antiracisme, d'équité et d'inclusion;
6. Créer des modèles de conception et de mise en œuvre axés sur les résultats pour tous les programmes.

Le présent *Plan triennal 2023-2026 du FMV* (le Plan) décrit les priorités sous-jacentes et les résultats stratégiques escomptés en s'appuyant sur les progrès réalisés au cours des vingt dernières années. Il décrit les domaines d'intervention du FMV à moyen terme, en harmonie avec les objectifs actuels et émergents du gouvernement du Canada. Le FMV soutient les municipalités du Canada dans la mise en œuvre de plans climatiques locaux répondant aux besoins de leurs citoyens. Le Fonds rend compte tous les ans de ses activités et de ses progrès dans l'*Énoncé annuel des plans et des objectifs du FMV* (EAPO). Il présente également ses résultats annuels dans le *Rapport annuel du FMV*.

Le chemin parcouru

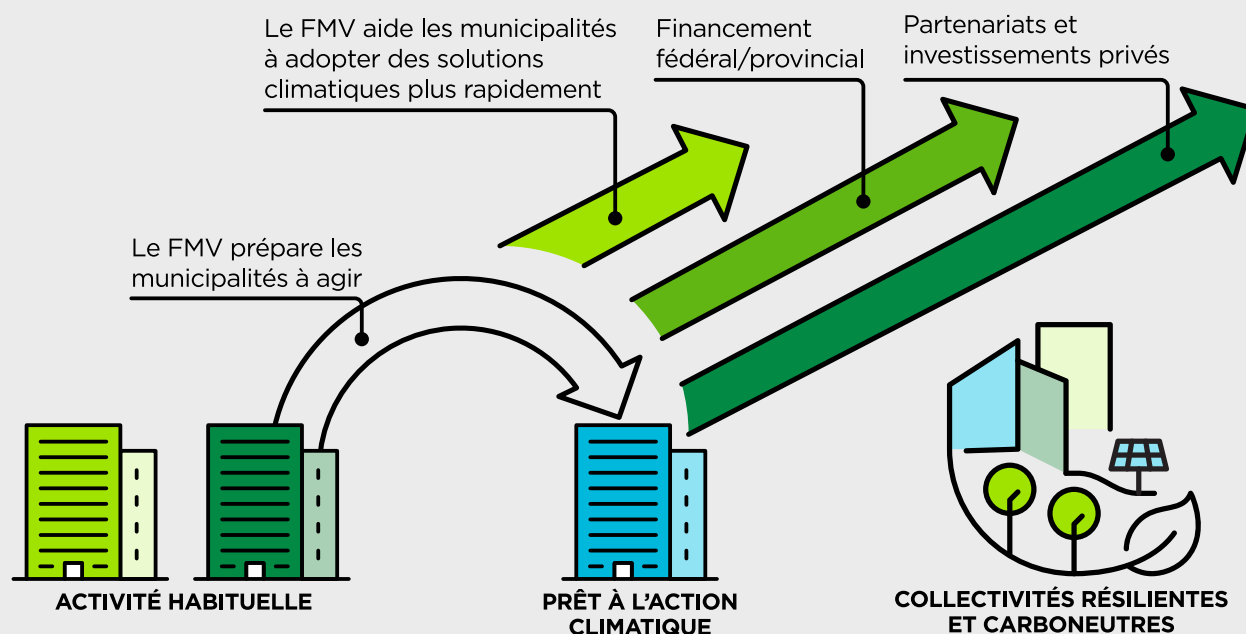
*« Dans ses efforts, le FMV a toujours préconisé les solutions les plus habilitantes possibles pour les municipalités, en les conjuguant à une équipe diversifiée de spécialistes et de personnel de soutien. » —Chris Boivin
directeur principal du développement de la FCM et directeur général du FMV*

LES DÉBUTS DU FMV

Le FMV a été établi en 2000 en vue d'acquiescer de l'expérience en matière d'élaboration et d'exécution de projets municipaux de développement durable. Grâce à la bonne gestion de son fonds de dotation, le FMV a pu investir jusqu'ici plus de 1,25 milliard de dollars dans près de 2000 projets, tout en préservant son capital de base et en tirant un rendement suffisant de son portefeuille de prêts et de placements pour augmenter les fonds à investir dans les collectivités du Canada.

Le Fonds a toujours joui d'un vaste mandat pour soutenir des projets dans cinq secteurs d'activité municipale, soit l'eau, la gestion des matières résiduelles, les transports, l'énergie et l'utilisation des terres. Son soutien s'étend aux collectivités de toutes les tailles et de toutes les régions du pays. Le plan stratégique du FMV précédent portait sur une période de cinq ans, soit de 2018 à 2023, et comportait 11 résultats clés afin d'appuyer les travaux dans ces cinq secteurs d'activité. Parmi ces résultats clés, plusieurs continuent d'orienter les priorités stratégiques du FMV pour stimuler l'innovation, accélérer la reproduction des projets fructueux et attirer de nouveaux capitaux (figure 1).

FIGURE 1. PARCOURS DE TRANSFORMATION DU FMV



L'ENVOL APRÈS LE BUDGET FÉDÉRAL DE 2019

Avant 2019, le Fonds gérait un fonds de dotation de 625 millions de dollars, mais il éprouvait tout de même de la difficulté à répondre aux besoins des municipalités. Il était de plus en plus difficile de faire progresser une quelconque solution rapidement et de manière suffisamment complète pour atteindre la masse critique nécessaire à une véritable transformation du secteur municipal. Le FMV a donc adopté une démarche générale, soutenant efficacement une large gamme de solutions environnementales municipales dans tout le pays. Toutefois, il était incapable de les mettre en œuvre à plus grande échelle aussi rapidement qu'il le fallait pour répondre au besoin urgent en matière de solutions climatiques performantes. Les 950 millions de dollars injectés par le gouvernement fédéral dans son budget de 2019 pour de nouveaux programmes ont permis au FMV de prendre son envol. Tout en s'appuyant

sur sa démarche générale, il a pu aller plus en profondeur et créer rapidement une masse critique de projets à forte incidence dans le financement de l'efficacité énergétique résidentielle, dans les logements abordables d'une grande efficacité énergétique et dans les rénovations énergétiques en profondeur de bâtiments communautaires. Chacun de ces programmes s'inspirait de projets d'une efficacité éprouvée qu'avait financés le FMV au fil des ans dans ses secteurs d'activité de base (figure 2).

Le FMV a mis à profit ces ressources supplémentaires pour compléter sa démarche générale par des programmes ciblés, globaux et pourvus d'importantes ressources afin de promouvoir des solutions précises à forte incidence dont les risques avaient déjà été diminués. Dès lors, le FMV a pu élargir grandement les solutions municipales de développement durable et créer des occasions importantes dans le but d'attirer des investissements d'autres acteurs (publics et privés).

FIGURE 2. LES PROGRAMMES DU FMV : VASTES ET APPROFONDIS



Les services ont une **vaste portée** dans tous les secteurs pour financer, sensibiliser et inspirer des solutions et des pratiques innovantes de pointe.

- **Financement de base du FMV**
- **Réseau de la Ligue des communautés canadiennes sobres en carbone (LC3)**



En œuvrant avec des pratiques de pointe, le FMV cerne le moment où les solutions sont prêtes à être adoptées à grande échelle. Ses services sont **approfondis** et allient un financement ciblé et le renforcement des capacités pour relever les défis et amplifier les facteurs de succès, ainsi que pour créer une masse critique de projets dans divers contextes appuyant une plus vaste transformation.

- **Financement de l'efficacité communautaire (FEC)**
- **Logement abordable durable (LAD)**
- **Rénovation de bâtiments de loisirs (RBL)**
- **Initiative pour l'adaptation (lancement en 2024)**

GESTION FINANCIÈRE DU FMV

Le FMV est un signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies, et il a vu à faire évoluer les pratiques de gestion de son fonds de dotation au rythme de la croissance du Fonds. Le Fonds emploie la modélisation financière, y compris les scénarios et les tests de sensibilité, afin d'évaluer le soutien financier maximal qu'il peut assurer au secteur municipal tout en préservant son fonds de dotation et son fonds de roulement à long terme. À l'aide de ce fonds de dotation, le FMV est en mesure de continuer à soutenir les besoins croissants du secteur municipal, puisqu'il a réussi à équilibrer sa viabilité financière et les risques dans des conditions de marché extrêmes et instables entre 2019 et 2023.

Le FMV se prépare à relever les défis associés à l'environnement macroéconomique actuel qui pourraient persister dans les années à venir. Dans le contexte de l'exécution des programmes, les coûts des projets financés ont grimpé en raison

de l'inflation, mais sans que cette hausse produise d'avantages environnementaux supplémentaires. Cette situation a eu des conséquences sur le rapport coût-efficacité des interventions du FMV. De plus, la volatilité peut venir à se faire sentir sur les actifs du fonds de dotation du FMV, étant donné les fluctuations et les situations hors norme qui existent depuis quelques années sur le marché des titres à revenu fixe et le marché boursier. Le Fonds s'appuie donc sur une solide stratégie d'investissement à long terme et un portefeuille diversifié pour gérer ces incertitudes. Le FMV effectue un suivi proactif du rendement de ses placements et de l'évolution de l'environnement macroéconomique afin de réagir de manière appropriée lorsque surviennent des situations particulières. Néanmoins, peu importe la situation sur les marchés financiers, le FMV restera toujours déterminé à maximiser les résultats environnementaux obtenus au moyen du financement des programmes et du renforcement des capacités.

NOUVEL ÉLARGISSEMENT DE LA PORTÉE DU FMV EN 2022

Devant la gestion exceptionnelle et le succès des programmes du FMV, le gouvernement du Canada a annoncé, en novembre 2022, une nouvelle injection de 530 millions de dollars dans le Fonds afin de soutenir la mise en œuvre de son Plan d'action sur l'adaptation. Ce plan mise sur une approche globale intégrant une perspective climatique dans les processus de planification municipale et les solutions d'adaptation aux changements climatiques.

Notre voie est tracée

Nos villes et nos collectivités jouent un rôle essentiel en tant que centres économiques, pôles du savoir, consommatrices de produits et de matières et productrices de matières résiduelles. Les grandes villes contrôlent directement et indirectement 70 % des émissions totales de gaz à effet de serre (GES). À titre de centres du commerce, elles comptent aussi des décideurs qui peuvent réduire les 30 % restants. Les municipalités doivent s'adapter aux conséquences des changements climatiques sans tarder et se préparer à l'aggravation des effets que provoqueront infailliblement les émissions de GES déjà présentes dans l'atmosphère.

En 2019, le réseau mondial de villes C40 et le Groupe Arup Engineering ont constaté que si les villes et les collectivités du Nord souhaitaient atteindre les cibles de l'Accord de Paris,¹ elles devraient atteindre un niveau maximal d'émissions de GES d'ici 2020, les réduire de moitié d'ici 2030 et parvenir à la carboneutralité d'ici 2050. Les trois prochaines années seront déterminantes pour la réduction des émissions de GES au pays.

Le succès du FMV a également stimulé le financement privé et encouragé la participation d'acteurs financiers non gouvernementaux, notamment des caisses de crédit locales, des

institutions bancaires conventionnelles, des promoteurs privés, des services publics, des organisations à but non lucratif et des coopératives de logement. Des progrès considérables ont été réalisés dans le lancement et l'expansion des systèmes énergétiques communautaires municipaux, et cela, grâce en grande partie à l'atténuation des risques qu'ont permis les investissements initiaux et à l'apport de capitaux privés importants dans les étapes de projet ultérieures. Les programmes locaux soutenus par le FEC, par exemple, ont été très bien accueillis dans les différentes régions du pays, ce qui a prouvé que la transition vers le financement par des tiers est possible et viable.

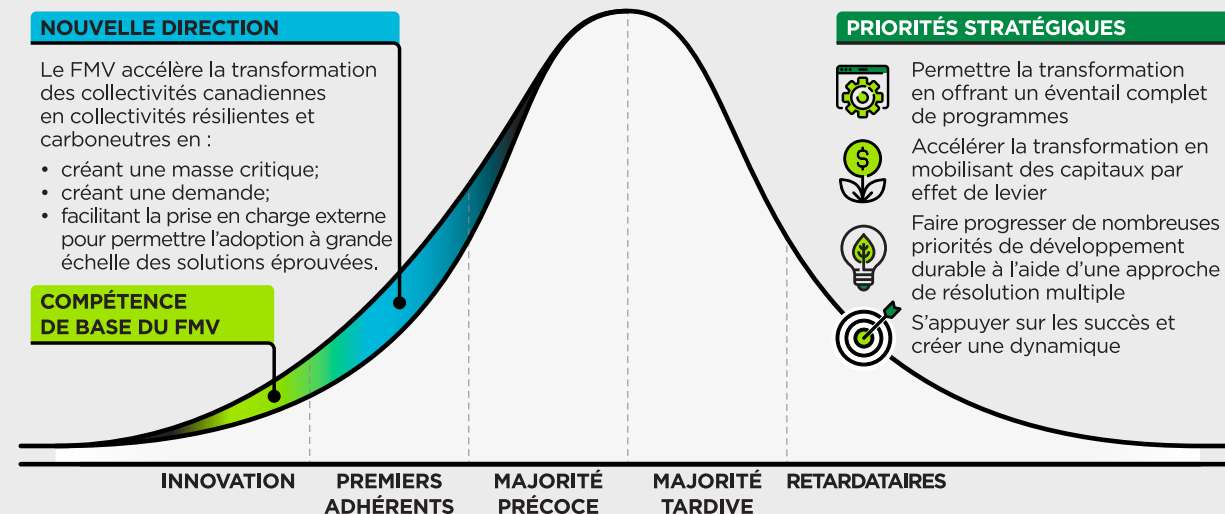
Maintenant que des capitaux de diverses sources soutiennent des projets financés par le FMV, la prochaine étape consiste à explorer et à appliquer plus largement d'autres mécanismes de financement innovants qui peuvent permettre aux municipalités d'accéder à des fonds plus importants et d'alléger ainsi la pression sur leurs bilans.

Le moment est venu pour le FMV de passer du soutien des projets à la transformation, et du financement et du renforcement des capacités à un rôle de catalyseur d'investissements à grande échelle dans le développement durable municipal. Il est temps de tirer parti des 20 ans d'expérience et de succès du FMV pour s'attaquer aux effets des changements climatiques qui se sont manifestés des décennies plus tôt que prévu.

La mise en œuvre rapide des volets de financement LAD, FEC et RBL par le FMV a permis de mettre en lumière les priorités de ce nouveau plan stratégique alors que le FMV cherche à accélérer la réduction des émissions de GES et à élargir l'adoption des solutions les plus prometteuses (figure 3).

Comptant plus de 20 ans d'expérience en matière de soutien aux municipalités, le FMV est un programme efficace et efficient qui peut assurer la concrétisation de ces changements.

FIGURE 3. AVANCER SUR LA COURBE D'ADOPTION/D'INNOVATION



1 Miller, D. (2020). *Solved: How the World's Great Cities are Fixing the Climate Crisis*. Toronto: Aevo UTP, an Imprint of University of Toronto Press.



Notre engagement

But

Le FMV a pour but d'améliorer la qualité de vie de la population canadienne en accélérant la transformation des collectivités canadiennes en collectivités carboneutres et résilientes. Dans ce but, le Fonds offre des subventions, des prêts, des mécanismes de financement innovants, des investissements par effet de levier, des programmes de renforcement des capacités et du soutien stratégique.

Vision

Dans la vision du FMV, les municipalités canadiennes ouvriront la voie menant à l'atteinte des cibles de développement durable fixées par le Canada. Le FMV vise à devenir la ressource et le partenaire incontournables des municipalités canadiennes, en accélérant leur transformation en collectivités carboneutres et résilientes. Le Fonds stimule les progrès des municipalités en recourant à des solutions qui amplifient les résultats obtenus dans les différents secteurs d'activité municipale. Le FMV adhère en outre aux principes d'antiracisme, d'équité, d'inclusion et de réconciliation entre les populations autochtones et non autochtones.

STRATÉGIES DE TRANSFORMATION PARTICULIÈRES AUX SECTEURS D'ACTIVITÉ

Énergie : tous les bâtiments deviennent carboneutres et résistants aux effets des changements climatiques. Des mécanismes de financement innovants, le passage à d'autres sources d'énergie, l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable ont accéléré la construction et la rénovation de bâtiments carboneutres afin d'assurer à leurs occupants des espaces sains, sûrs et abordables. Les bâtiments sont branchés à des systèmes d'alimentation énergétique résistants et à consommation nette zéro pour leurs besoins thermiques et électriques. Ils ont ainsi un impact réduit sur les réseaux d'alimentation énergétique et en assurent même le soutien.

Transports : les municipalités atteignent la carboneutralité dans les transports en misant prioritairement sur la gestion de la demande

ainsi que sur des transports collectifs et actifs abordables et accessibles. Les véhicules à émission nette zéro servent aux autres déplacements requis pour les marchandises, les services et les personnes. Les investissements dans les transports intègrent des mesures d'adaptation assurant la résistance des infrastructures et des équipements.

Aménagement des terres : les gouvernements municipaux favorisent la croissance de collectivités résilientes, carboneutres, inclusives et complètes. Ils privilégient une croissance compacte favorisant la mobilité durable ainsi que des logements et des équipements municipaux diversifiés, réduisant les coûts des infrastructures et des services, facilitant la diminution de l'énergie consommée dans la collectivité et utilisant autant que possible des terrains déjà aménagés. Les gouvernements municipaux protègent et emploient également les actifs naturels pour capturer le carbone, accroître la biodiversité et améliorer la viabilité et la résilience aux effets des changements climatiques.

Économie circulaire : dans une économie circulaire et carboneutre, les municipalités déploient des stratégies et des mesures incitatives afin de s'assurer que les matières et les produits résiduels sont utilisés dans la collectivité à leur plus grande valeur possible et sont gérés en tant que ressources. De cette façon, les municipalités aident à éliminer le gaspillage et la pollution. Les infrastructures et systèmes de gestion des ressources, tels que les centres de collecte et de récupération et les sites d'enfouissement, sont résilients et optimisés afin de réduire les émissions de GES et de contribuer au rétablissement de la nature.



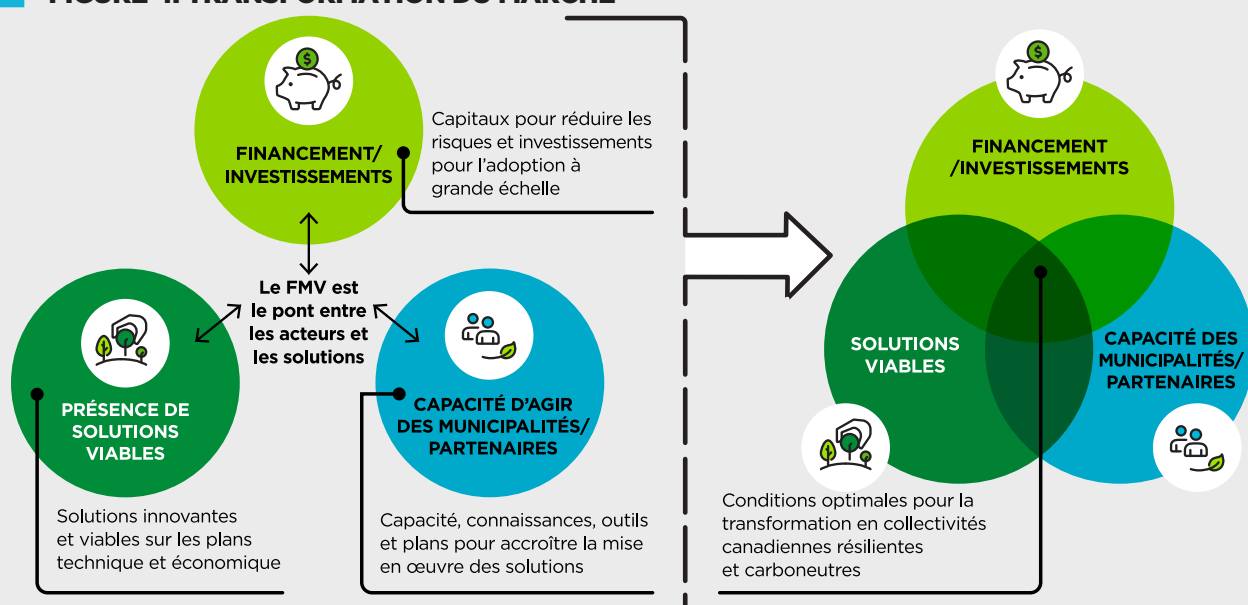
Eau : dans une économie circulaire et carboneutre, toute l'eau est préservée et gérée afin d'en maintenir l'accès et la qualité, tout en réduisant l'énergie et les matières nécessaires dans les processus de distribution et de consommation. Les infrastructures et les systèmes municipaux d'eau potable et d'eaux usées favorisent la résilience des collectivités, tandis que l'eau restituée favorise la régénération des systèmes naturels.

Nos grands objectifs de la prochaine décennie

Le FMV a défini de grands objectifs pour poursuivre cette vision et transformer le marché au cours des dix prochaines années. Ces objectifs s'inscrivent dans l'orientation établie dans l'accord de financement du FMV conclu avec le gouvernement du Canada et ont été élaborés dans le cadre du *Plan quinquennal 2018-2023 du FMV* (figure 4). Ils demeurent pertinents et guident les priorités du FMV:

- **Premier grand objectif :** les municipalités ont accès à des solutions innovantes et viables sur les plans technique et économique afin de relever leurs défis d'atténuation des effets des changements climatiques, d'adaptation et de développement durable.
- **Deuxième grand objectif :** les municipalités ont élaboré des plans d'atténuation et d'adaptation climatiques, et tout comme leurs partenaires, elles ont la capacité, le savoir, les outils décisionnels et le soutien requis pour élargir la mise en œuvre de solutions durables, résilientes et carboneutres.
- **Troisième grand objectif :** les municipalités ont accès à des capitaux suffisants pour investir dans des solutions durables, résilientes et carboneutres ou en assurer le financement.
- **Quatrième grand objectif :** le FMV a les moyens, les ressources et le soutien de partenaires nécessaires pour mener la transition vers des collectivités canadiennes durables, résilientes et carboneutres.

FIGURE 4. TRANSFORMATION DU MARCHÉ



Carboneutralité Élimination des émissions de GES opérationnelles et intrinsèques pour les réduire le plus près possible de zéro et la réabsorption de l'équivalent des émissions résiduelles.

Le FMV aide les municipalités canadiennes à devenir des collectivités résilientes et carboneutres. Les projets axés sur la résilience et la carboneutralité incorporent des mesures d'adaptation aux changements climatiques de façon à se préparer aux effets de ces changements, tout en faisant avancer des mesures carboneutres afin de réduire les émissions de GES en ce qui concerne les cibles établies pour 2030 et 2050 par le gouvernement du Canada, et même jusqu'à l'atteinte d'émissions de GES négatives. (Remarque : la carboneutralité englobe l'objectif de zéro déchet en adoptant une approche circulaire à l'égard des matériaux et des matières résiduelles.)



Objectifs stratégiques triennaux

Au cours des trois prochaines années, le FMV mettra l'accent sur quatre objectifs stratégiques afin de progresser vers ses grands objectifs, en harmonie avec ses principes, sa mission et sa vision:

1. Permettre la transformation en offrant un éventail complet de programmes

Le FMV continuera de faire progresser l'innovation et les nouvelles solutions, et cela, de l'étape de la conception à la planification, à l'évaluation de la faisabilité, au projet pilote et à la validation, jusqu'à leur démonstration à pleine échelle et leur vaste adoption ou mobilisation.

Le FMV est en quête de solutions innovantes dans les domaines des technologies, du financement, des processus municipaux et des politiques. La mise en œuvre rapide et à grande échelle de ces solutions s'impose, afin que le Canada puisse produire ou surpasser les changements requis dans son secteur municipal pour que le pays puisse atteindre ses cibles d'atténuation des effets des changements climatiques ainsi que celles du Plan d'action sur l'adaptation du gouvernement du Canada en voie d'élaboration.

Les programmes du FMV permettront aux municipalités d'être mieux préparées pour agir, tout en validant le rendement et l'analyse de rentabilité des solutions, ce qui devrait contribuer à réduire les risques en vue de l'adoption à grande échelle. Le FMV concevra et mettra en œuvre ses programmes en consultation et en collaboration avec les clients et les principaux partenaires associés à la transformation.

DÉMARCHE DU FMV

Le FMV atteindra cinq résultats clés en vue de cet objectif :

1. Intégrer des cibles de rendement en matière de carboneutralité et de résilience climatique dans toutes les offres du FMV.
2. Mettre en œuvre les volets de financement LAD, FEC, RBL et LC3 entièrement, tout en rehaussant les normes de rendement, en mettant l'accent sur d'autres priorités de viabilité (adaptation, biodiversité, équité et réconciliation) dans toute la mesure du possible et en diffusant les modèles fructueux.
3. Renouveler l'offre de financement du volet initial du FMV en s'appuyant sur les stratégies des divers secteurs visés et les priorités d'investissement sous-jacentes. Le FMV a élaboré un ensemble de stratégies particulières pour les secteurs de l'énergie, de l'économie circulaire, des transports et de l'utilisation des terres et travaille actuellement à l'élaboration d'une stratégie pour le secteur de l'eau. Ces stratégies s'attaquent aux problèmes des municipalités, aux solutions qu'elles peuvent déployer et à toute une gamme d'obstacles à la mise en œuvre.

4. Concevoir et lancer les programmes du FMV axés sur l'adaptation climatique. Un continuum de volets de financement sera offert dans le cadre de l'investissement de 530 millions de dollars du gouvernement fédéral.
5. Renforcer la capacité du FMV à soutenir l'action climatique municipale. L'ampleur des mesures que doivent prendre les municipalités est gigantesque, et le FMV demeurera la

principale ressource et le partenaire privilégié des municipalités. Dans cet objectif, le FMV collaborera avec d'autres organisations et partenaires et obtiendra de nouveaux capitaux dans des domaines où l'approche unique du Fonds alliant le financement et le renforcement des capacités peut combler des lacunes importantes dans le parcours vers la transformation.

2. Accélérer la transformation en mobilisant des capitaux par effet de levier

La réalisation des objectifs climatiques nationaux et locaux exige une collaboration avec des bailleurs de fonds des secteurs des investissements et des finances, car les besoins des municipalités dépassent grandement les fonds publics accessibles. Il est donc impératif que le FMV accélère les investissements d'autres acteurs.

L'accès aux marchés des capitaux privés et publics pour le financement de projets d'infrastructure demeure difficile pour la plupart des municipalités canadiennes. Bien que les grandes villes possèdent l'expertise et les systèmes requis pour s'orienter dans l'univers du financement privé, les petites et moyennes municipalités n'ont généralement pas cette capacité.

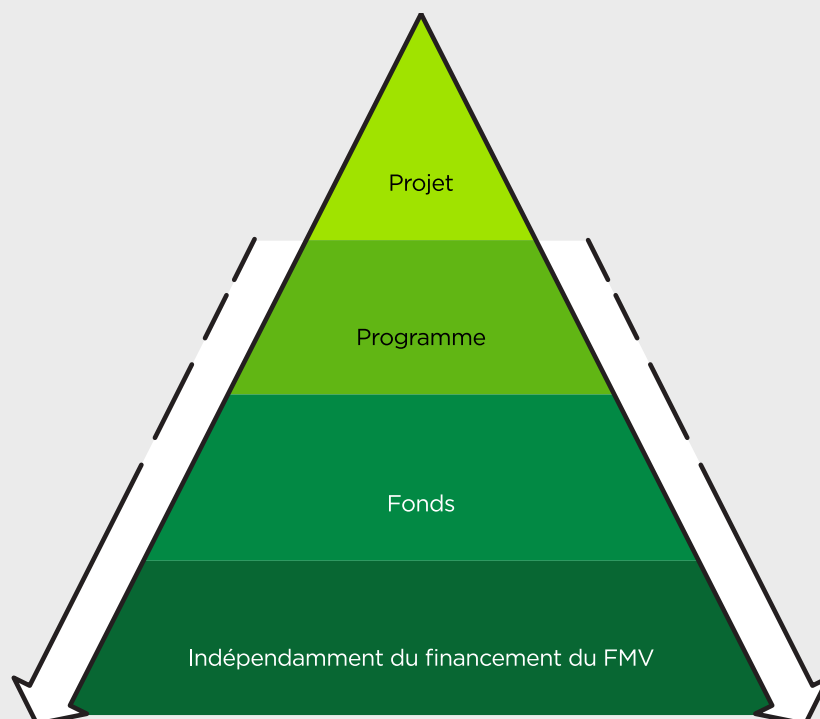
De nouveaux partenariats et outils financiers peuvent améliorer l'attrait auprès des investisseurs des projets d'infrastructures à faibles émissions de carbone et résistantes aux

changements climatiques, réduire le risque associé à ces investissements et définir les points où les investisseurs peuvent prendre en charge l'adoption des solutions à grande échelle.

NIVEAUX D'INVESTISSEMENT

Des capitaux privés peuvent être mobilisés par le FMV à différentes étapes. Chaque étape comporte diverses parties prenantes et divers bailleurs de fonds ayant des priorités et des critères d'investissement et de participation différents. Le FMV a déjà mobilisé des investissements en ce qui concerne les projets auprès de partenaires du secteur privé et travaille à l'avancement de possibilités dans ce domaine à propos des programmes et dans le renouvellement de son volet initial de financement. Toutefois, le FMV doit explorer et mettre à l'essai un plus grand nombre d'options à chaque étape.

FIGURE 5. NIVEAUX D'INVESTISSEMENTS PRIVÉS POSSIBLES



PARTENARIATS

La formation de partenariats sera essentiel pour atteindre les objectifs d'effet de levier du FMV. La stratégie d'attrait des investissements et le plan de mise en œuvre connexe seront conçus en consultation avec des investisseurs institutionnels et du secteur privé, et leur participation sera mise à profit tôt dans le processus. L'intention est de communiquer la proposition de valeur du FMV dans le but de catalyser les investissements privés en mettant en relief le succès de projets innovants du FMV, de l'étape de la démonstration de faisabilité jusqu'à l'attrait d'un financement de grande envergure.

Des partenariats sont réalisables à chacune des quatre étapes : projet, programme, financement et indépendamment du financement du FMV. La mobilisation de certains partenaires sera plus appropriée à l'échelle des projets (p. ex. les entreprises de services d'énergie, de services publics), tandis que d'autres opteront pour des économies d'échelle et appuieront un volet de financement en finançant des projets regroupés sous un même thème (p. ex. le FEC ou le LAD). Il faudra sonder de façon plus approfondie les grands investisseurs institutionnels et d'impact pour savoir s'ils sont intéressés par des outils de financement groupés (p. ex. obligations, titrisation de prêts ou contributions d'actifs dans le FMV à titre d'investissements).

APPROCHE DU FMV

Le FMV continuera de construire une plateforme souple qui pourrait servir de guichet unique d'investissement durable en offrant diverses solutions de financement aux municipalités et aux investisseurs. Pour ce faire, il faudra renforcer la capacité interne de développement d'outils et de fonctions pour la mobilisation de capitaux par effet de levier, et celle de soutien du jumelage avec des investisseurs d'impact. Le FMV répondra aux besoins et aux réalités de toutes les municipalités au cours de ce travail et demeurera suffisamment souple pour saisir des possibilités hors du commun.

Afin de mettre en œuvre cette approche, le FMV remplira cinq fonctions clés afin de servir d'intermédiaire entre les municipalités, leurs partenaires et les prêteurs privés :

1. Établir des programmes pour mettre à profit des structures d'investissement (p. ex. le programme de type PACE [*Property Assessed Clean Energy*] du volet FEC).
2. Faciliter l'arrimage des investisseurs, des prêteurs et des municipalités.
3. Offrir divers outils de financement innovants facilitant les partenariats avec le secteur privé, notamment :
 - a. le rehaussement de crédit et les garanties de prêt;
 - b. le financement par actions;
 - c. les prêts assortis de conditions libérales utilisés dans le financement par emprunt;
 - d. les mécanismes de regroupement (p. ex. les obligations vertes);
 - e. les options d'investissement dans des projets de développement durable pour les municipalités souhaitant investir des fonds de réserve.
4. Renforcer la capacité des municipalités à traiter avec les investisseurs privés et fournir des conseils financiers.
5. Harmoniser les rapports avec les pratiques exemplaires des rapports sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Les travaux du FMV dans les domaines de la gestion des risques, de la modélisation des revenus et des projections de viabilité financière des projets peuvent aussi constituer des formes de rehaussement de crédit pour les municipalités. Le FMV peut ainsi aider les demandeurs de financement à positionner favorablement leurs projets auprès d'investisseurs privés.

Le FMV vise à susciter des investissements par effet de levier de l'ordre de 300 millions de dollars auprès des secteurs privé et philanthropique et d'autres sources non gouvernementales au cours des trois prochaines années.

3. Faire progresser de nombreuses priorités de développement durable à l'aide d'une approche de résolution multiple

ADOPTER L'APPROCHE DE RÉOLUTION MULTIPLE

Le FMV appliquera les principes de résolution multiple dans ses processus d'évaluation, de sélection et de suivi du rendement des projets. Autrement dit, le FMV utilisera son mandat dans le domaine du climat et ses ressources pour s'attaquer à de multiples problèmes sociétaux dans plusieurs secteurs.

Les initiatives axées sur l'atténuation et l'adaptation en matière de climat ne peuvent plus viser des résultats singuliers tout en ignorant, voire en entravant, les progrès sur d'autres enjeux d'une importance cruciale. Les concepteurs de projets municipaux doivent comprendre l'interrelation entre les défis environnementaux, économiques et sociétaux, et savoir qu'il est possible de s'y attaquer à l'aide de l'approche de résolution multiple. De plus, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux considèrent les municipalités comme des partenaires clés pour l'atteinte d'objectifs nationaux de nature autre que climatique. C'est le cas, notamment, pour la réalisation des objectifs de conservation de la nature et de ceux relatifs aux engagements internationaux pour la biodiversité. Leur apport est aussi nécessaire dans les approches d'économie circulaire et la gestion des matières résiduelles, et pour s'assurer que les plus vulnérables de la société, souvent frappés disproportionnellement par les changements climatiques, bénéficient également des investissements dans l'action climatique. Ces aspects se prêtent très bien à l'approche de résolution multiple.

INTÉGRER LES PRINCIPES D'ANTIRACISME, D'ÉQUITÉ ET D'INCLUSION

Les enjeux environnementaux causent de plus grands torts aux populations vulnérables qu'à la population en général. Les investissements faits actuellement dans l'atténuation et l'adaptation climatiques peuvent permettre d'atténuer des iniquités actuelles et en éviter à l'avenir. Autrement, en augmentant, les vulnérabilités provoqueraient de plus grandes pressions sur les services, les infrastructures et les systèmes sociaux fournis et maintenus par les gouvernements municipaux de toutes les régions.

MOBILISER LES PEUPLES AUTOCHTONES

La volonté de créer des collectivités résilientes et carboneutres doit aussi s'accompagner de la volonté de donner suite aux recommandations de la Commission de vérité et réconciliation. Par conséquent, les programmes du FMV intégreront les principes d'équité, d'inclusion et de réconciliation entre les Autochtones et les non-Autochtones.

Les solutions climatiques donneront de meilleurs résultats si elles s'appuient sur les connaissances et les perspectives autochtones, et si les peuples autochtones participent à la planification de l'utilisation des terres et de la répartition des ressources. Leur participation à la conception, au développement et à la mise à profit des solutions climatiques est impérative, et peut également leur permettre d'accéder aux possibilités économiques engendrées par les investissements dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets.

CONCENTRER DES EFFORTS SUR L'ENVIRONNEMENT NATUREL

La disparition rapide d'habitats et le déclin de la biodiversité ont de graves ramifications sur l'humanité, allant de la perturbation des chaînes d'approvisionnement à l'affaiblissement complet de systèmes alimentaires, économiques et sanitaires. Le gouvernement canadien s'est engagé à prendre des mesures ambitieuses pour réhabiliter et protéger le filet de sécurité naturel assuré par la biodiversité. Ces mesures ont pour but de protéger et de rétablir les espèces en péril au pays ainsi que de restaurer les régions sauvages et la biodiversité. Toutefois, pour assurer le succès de sa démarche, le gouvernement fédéral aura besoin du partenariat de tous les gouvernements. Les projets municipaux axés sur les changements climatiques peuvent soutenir le rétablissement escompté, et sur ce plan, le FMV est particulièrement bien placé pour catalyser de telles solutions.

APPROCHE DU FMV

À l'avenir, le FMV priorisera les projets garants des meilleurs résultats possibles en matière de protection climatique, d'économie circulaire, d'eau, de biodiversité et d'écosystèmes. C'est dans ce contexte que l'approche stratégique par secteur d'activité municipale du FMV sera d'une grande utilité. En sachant quelles sont les approches de résolution multiple les plus efficaces pour chacun des secteurs, le FMV sera en mesure de promouvoir et d'appuyer des projets vraiment exceptionnels et résilients, qui produiront les plus grandes réductions d'émissions de GES et qui obtiendront une vaste gamme de résultats en matière de développement durable et d'équité. Le FMV croit également que les budgets municipaux peuvent accomplir davantage

lorsque les investissements dans la lutte contre les changements climatiques s'appuient sur des approches intégrées et ne sont pas effectués sans tenir compte d'autres besoins sociétaux et objectifs nationaux.

Le FMV atteindra deux résultats clés dans le cadre de cet objectif :

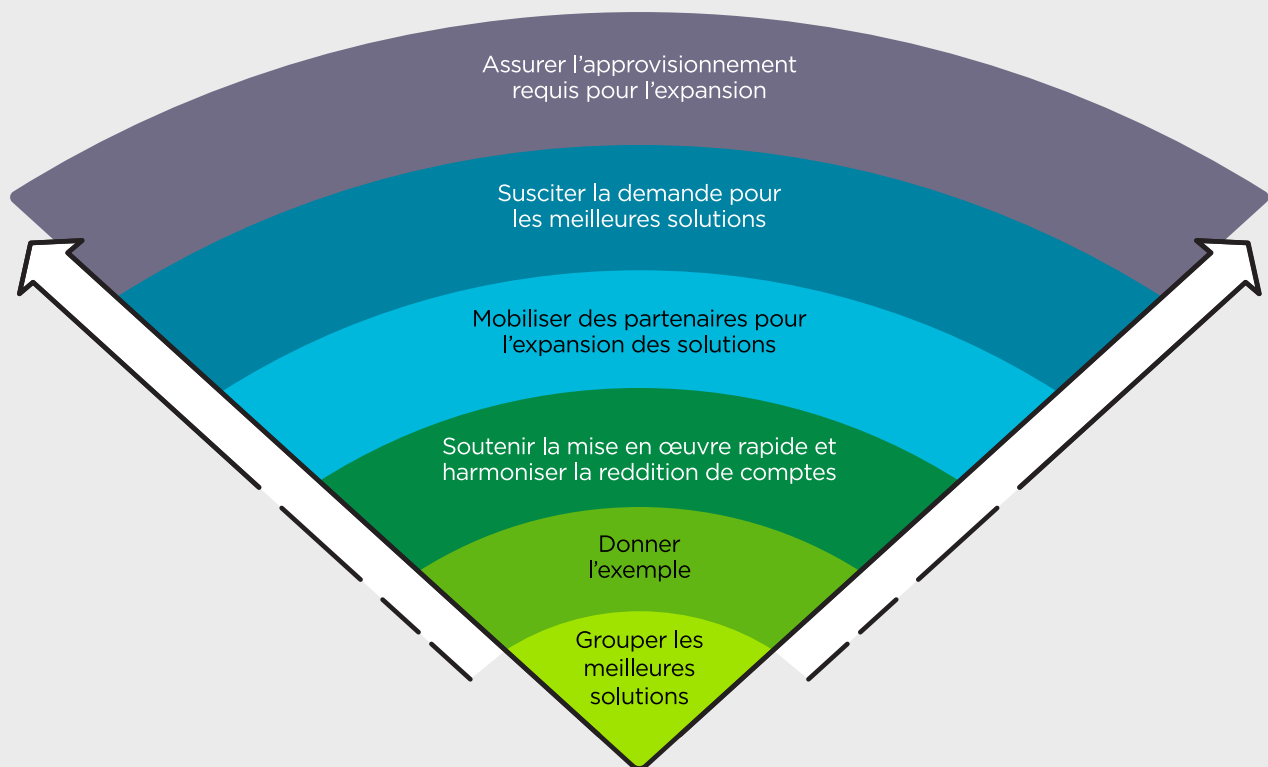
1. Intégrer et évaluer les principes d'antiracisme, d'équité et d'inclusion dans toutes les offres de financement et de renforcement des capacités du FMV et des centres LC3.
2. Encourager et mesurer les résultats pour la biodiversité dans toutes les offres de financement et de renforcement des capacités du FMV.

4. S'appuyer sur les succès et créer une dynamique

Le FMV stimulera, dans l'ensemble du secteur municipal, les mécanismes qui accélèrent l'adoption et la demande de solutions à impact élevé. Le FMV utilisera également le pouvoir de sa marque pour en inciter d'autres à élargir les possibilités. Au fil de la croissance de ce marché, le FMV confiera des possibilités à des partenaires

qui ont les moyens et l'accès au marché voulus pour mener ces solutions jusqu'à leur adoption à grande échelle. Le FMV s'associera également à des organismes pouvant sensibiliser le grand public à l'adoption de ces solutions et en stimuler la demande et le soutien (figure 6).

FIGURE 6. ÉTAPES POUR CRÉER UNE DYNAMIQUE



FAIRE VALOIR LES MEILLEURES SOLUTIONS

Le FMV continuera à renforcer son influence sur le secteur, tout en mettant en relief des projets fructueux et les municipalités qui les mettent en œuvre. Le FMV groupera les meilleures solutions financées ou non financées par le FMV, de façon à les rendre plus attrayantes et à en expliquer la rentabilité auprès d'autres acteurs. Les possibilités ainsi groupées aideront à réaliser des investissements à grande échelle, à réduire les coûts, à démontrer la rentabilité, à échanger du savoir-faire et à promouvoir les achats conjoints et les coparticipations. Le groupement fera connaître les modèles et les projets les plus fructueux à l'aide des mises à jour avec chaque étape de mise en œuvre.

DONNER L'EXEMPLE

Le FMV affichera également le meilleur rendement au chapitre de l'action climatique dans ses propres activités et verra à sensibiliser d'autres organisations afin de les inciter à lui emboîter le pas. Le FMV établira des cibles de rendement opérationnel et des rapports connexes conformes aux meilleures normes de la catégorie (p. ex. la campagne Objectif zéro de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

SOUTENIR LA MISE EN ŒUVRE RAPIDE ET HARMONISER LA PRODUCTION DE RAPPORTS

Les municipalités qui s'empressent d'adopter des solutions peuvent le faire plus rapidement si elles disposent des connaissances, du soutien au renforcement des capacités et du financement du FMV pour accélérer la mise en œuvre et améliorer les performances des solutions ayant l'impact le plus élevé. En offrant cet appui, le FMV améliorera constamment la rapidité de mise en œuvre et réduira le niveau d'effort et les coûts (y compris les coûts de financement, de soutien technique, de soutien par les pairs, d'élaboration de politiques et de processus) que doivent fournir les municipalités. En complément au groupement de solutions, le FMV étudiera les changements à apporter aux rapports sur les projets afin d'en assurer l'harmonisation avec les modèles des ESG et les cadres des objectifs de développement durable (ODD) utilisés par les partenaires pour l'expansion des solutions.

MOBILISER DES PARTENAIRES POUR L'EXPANSION DES SOLUTIONS

Une fois que le FMV aura mobilisé des partenaires pour l'expansion grâce au groupement de solutions, il soutiendra le suivi de possibilités à impact élevé

particulières en déterminant l'état de préparation du marché pour celles-ci ainsi que les lacunes sur le plan des politiques, de la capacité ou du financement qui peuvent nuire à leur avancement. Le FMV cernera également les possibilités d'interventions, ce qui nécessitera probablement des partenariats pluripartites. Le FMV continuera à fournir un soutien à la mise en œuvre tout au long des différentes vagues de projets et à renforcer la capacité des municipalités d'obtenir et de gérer le soutien des partenaires pour l'expansion des solutions.

CRÉER UNE DEMANDE POUR LES MEILLEURES SOLUTIONS

Le Fonds offrira des programmes de renforcement des capacités et de financement qui généreront une forte demande sur le marché municipal, soutiendront les meilleurs rendements, favoriseront la reproduction et catalyseront la prochaine vague de projets. Les participants à ces programmes en tireront une grande valeur. Le FMV se servira des marchés publics municipaux pour capter l'attention sur des fournisseurs privés, créer un marché municipal plus fort, réduire les risques et faire diminuer les coûts. Il sera aussi en quête d'occasions de collaborer avec des experts et des personnes influentes afin d'accroître l'adoption des solutions ayant les plus grands impacts au delà du secteur municipal.

ASSURER UN APPROVISIONNEMENT SUFFISANT

Afin d'assurer un approvisionnement suffisant en main d'œuvre et en matériaux nécessaires à la mise en œuvre de possibilités ayant un potentiel élevé d'adoption à grande échelle, le FMV collaborera et communiquera avec d'autres parties prenantes (p. ex. les associations de collègues et d'écoles de métiers, les fournisseurs, les associations de fabricants). Le FMV défendra, auprès du gouvernement et d'autres acteurs, les possibilités d'investissement qui créent des emplois et du développement économique dans les domaines ayant la plus grande incidence.

APPROCHE DU FMV

Le FMV obtiendra trois résultats clés afin d'atteindre cet objectif :

1. Multiplier par cinq l'influence du FMV dans le secteur.
2. Afficher le meilleur rendement au chapitre de l'action climatique (p. ex. la campagne Objectif zéro) de la CCNUCC dans les activités du FMV.
3. Regrouper et mettre en œuvre au moins quatre possibilités ayant un potentiel élevé d'adoption à grande échelle au moyen de partenariats (soit l'équivalent du double réalisable à l'aide des seules ressources du FMV).

Modèle logique du FMV

But

Le FMV a pour but d'améliorer la qualité de vie de la population canadienne en accélérant la transformation des collectivités canadiennes en collectivités carboneutres et résilientes.

Dans ce but,

- le Fonds offre des subventions
- des prêts
- des mécanismes de financement innovants
- des investissements à effet de levier
- des programmes de renforcement des capacités
- du soutien stratégique

Vision*

Dans la vision du FMV, les municipalités canadiennes ouvriront la voie menant à l'atteinte des cibles de développement durable fixées par le Canada.

Le FMV compte devenir la ressource et le partenaire incontournables des municipalités canadiennes qui s'emploient à accélérer leur transformation en collectivités carboneutres et résilientes.

Le Fonds stimule les progrès des municipalités en recourant à des solutions qui procurent des résultats plus vastes dans les différents secteurs d'activité municipale. Le FMV adhère aux principes d'antiracisme, d'équité, d'inclusion et de réconciliation entre les populations autochtones et non autochtones.

** Appuyée par des stratégies particulières aux différents secteurs d'activité municipale afin de provoquer des changements*

Grands objectifs

À l'appui de sa vision, le FMV a établi de « grands objectifs » pour les dix prochaines années :

- 1.** Les municipalités ont accès à des solutions innovantes et viables sur les plans technique et économique afin de relever leurs défis climatiques d'atténuation et d'adaptation et leurs défis de développement durable.
- 2.** Les municipalités ont mis en œuvre des plans d'atténuation et d'adaptation climatiques, et tout comme leurs partenaires, elles ont la capacité, le savoir faire, les outils décisionnels et le soutien requis pour élargir la mise en œuvre de solutions durables, résilientes et carboneutres.
- 3.** Les municipalités ont accès à des capitaux suffisants pour investir dans des solutions durables, résilientes et carboneutres ou financer de telles solutions.
- 4.** Le FMV a les moyens, les ressources et le soutien des partenaires nécessaires pour mener la transition vers des collectivités canadiennes durables, résilientes et carboneutres.

Objectifs stratégiques triennaux

- 1.** Permettre la transformation en offrant un éventail complet de programmes
- 2.** Accélérer la transformation en mobilisant des capitaux par effet de levier
- 3.** Faire progresser de nombreuses priorités de développement durable à l'aide d'une approche de résolution multiple
- 4.** S'appuyer sur les succès et créer une dynamique

Résultats triennaux (résultats clés)

PREMIER OBJECTIF

- D. Les cibles de carboneutralité sont intégrées dans tous les programmes.
- E. Les fonds des volets FEC, LAD et RBL ont été entièrement attribués en trois ans :
 - i. Affectations de 767 millions de dollars;
 - ii. Réduction d'émissions de GES de > 50 kt/an. en éq. CO₂;
 - iii. Atteinte des cibles d'équilibre régional;
 - iv. Atteinte d'un public cible de 15 000 personnes et de résultats de 80 % en renforcement des capacités.
- F. Le renouvellement de l'offre de financement du volet initial a été achevé et les premières cibles de réception et de demandes de financement ont été atteintes :
 - i. Approbations de 185 millions de dollars;
 - ii. Réduction d'émissions de GES de 20 kt/an. en éq. CO₂;
 - iii. Atteinte des objectifs d'accélération de la sensibilisation et du renforcement des capacités.
- G. Le volet d'adaptation climatique a été lancé et les cibles de réception et de demandes de financement ont été atteintes :
 - i. Affectations de 115 millions de dollars;
 - ii. Soutien de 625 collectivités;
 - iii. Objectifs de renforcement des capacités définis et atteints.
- H. Des ressources de programme supplémentaires existent afin de soutenir une transformation sectorielle encore plus poussée dans des domaines à impact élevé (p. ex. couvert végétal, parcs de véhicules électriques, matières résiduelles, énergie distribuée).

DEUXIÈME OBJECTIF

- A. Jusqu'à 300 millions de dollars ont été obtenus par effet de levier en investissements privés, philanthropiques et autres formes non gouvernementales de capitaux, à l'appui des solutions d'atténuation et d'adaptation climatiques du FMV et des objectifs de mobilisation de capitaux du réseau LC3.

TROISIÈME OBJECTIF

- A. Les principes d'antiracisme, d'équité et d'inclusion ainsi que de réconciliation sont intégrés et évalués dans tous les programmes de financement et de renforcement des capacités du FMV et du réseau LC3.
- B. La biodiversité et les solutions fondées sur la nature sont encouragées et mesurées dans les programmes du FMV et le développement des capacités.

QUATRIÈME OBJECTIF

- A. L'influence et l'inspiration exercées par le FMV sur le secteur municipal ont été multipliées par cinq.
- B. Le FMV affiche le meilleur rendement au chapitre de l'action climatique (p. ex. la campagne Objectif zéro de la CCNUCC) dans ses activités.
- C. Au moins quatre possibilités ayant un potentiel élevé d'adoption à grande échelle ont été groupées et mises en œuvre au moyen de partenariats, ce qui a permis de doubler la reproduction atteignable à l'aide des seules ressources du FMV.



fondsmunicipalvert.ca



FONDS
MUNICIPAL
VERT

*Un programme de la/
A program of*

FCM

GREEN
MUNICIPAL
FUND

*Financé par/
Funded by*

Canada